

Concours Photo « Belle par Nature Nuxe »

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La société **Laboratoire NUXE**, SAS au capital de 2.400.000 euros, dont le siège est 25 rue des Petits Hôtels – 75010 PARIS, immatriculée au RCS PARIS sous le numéro 642 060 123, organise du 18/09/08 au 13/11/08 23h59 (heure française), un Jeu-concours photo intitulé « Belle par Nature Nuxe ».

Ci-après dénommée la « Société Organisatrice ».

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice ainsi que de leur famille, y compris les concubins et de manière générale à toute personne ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu.

La participation au Concours Photos est limitée à une inscription par foyer (même nom et même adresse postale ou même adresse email).

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

La participation au Concours Photos se fera exclusivement par voie électronique. Aucun autre moyen de participation (notamment par courrier) ne sera pris en compte.

Pour participer, il suffit de se connecter sur le site www.nuxe.com pendant la période du Concours Photo mentionnée ci-dessous et de suivre les indications suivantes :

⇒ **TEMPS 1 : INSCRIPTION AU CONCOURS PHOTO**
Du 18 septembre 2008 au 05 octobre 2008

Pour participer au Concours photo, il suffit de :

- Remplir le formulaire électronique de participation en indiquant ses coordonnées complètes, à savoir : civilité, nom, prénom adresse postale, adresse e-mail, l'acceptation ou non de recevoir des informations de Nuxe par voie électronique ou postale et de préciser si l'internaute a déjà acheté des produits Nuxe.
- Accepter le contenu du règlement en cochant la case prévue à cet effet.
- Déposer la photo d'une situation **mettant en scène une femme dans un environnement évoquant la nature, accompagnée ou non d'autres personnages.**

Concours Photo « Belle par Nature Nuxe »

- La photo devra **illustrer** pour le participant **le slogan** de NUXE « Belle par Nature » et les valeurs de la marque NUXE : **Naturalité, Performance et Sensualité.**
- La photo devra correspondre aux caractéristiques suivantes :
La photo devra correspondre aux caractéristiques suivantes :
 - ✓ La photo devra être envoyée en format jpg ou png
 - ✓ Le format de la photo sera de 1024 x 768 maxi (ou 768 x 1024)
 - ✓ Le poids maximum est de 500Ko
- La Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas publier une photo qui ne correspondrait pas aux critères de sélection et à l'esprit du concours.

Toute information personnelle communiquée par le participant dans le formulaire au moment de son inscription, qui apparaîtrait manifestement incohérente et/ou fantaisiste, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation dudit participant. En outre, tout formulaire incomplet ou réalisé de manière contrevenante au présent règlement ne sera pas pris en considération.

⇒ **TEMPS 2 : SELECTION DES 10 FINALISTES PAR LE JURY**
Du 06 octobre 2008 au 09 octobre 2008

Le jury NUXE se réunira pour sélectionner les dix (10) plus belles photos évoquant les valeurs de la marque NUXE : **Naturalité, Performance et Sensualité.**

Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

⇒ **TEMPS 3 : VOTE DES INTERNAUTES POUR DESIGNER LA PLUS BELLE PHOTO PARMIS LES 10 FINALISTES**
Du 10 octobre au 06 novembre

Les internautes votent pour élire la plus belle photo.

Pour voter les internautes s'inscrivent ou se connectent et peuvent faire participer des amis pour augmenter leurs chances de gagner.

MODALITES DU PARRAINAGE pour le tirage au sort:

Chaque participant a la possibilité d'inviter par e-mail, une ou plusieurs personnes de son choix (ci-après dénommés « filleuls ») à participer au tirage au sort. Les chances de gagner au tirage au sort du participant seront alors augmentées par le nombre de filleuls inscrits. Exemple : 3 filleuls inscrits = 3 chances supplémentaires pour le participant d'être tiré au sort.

Pour être comptabilisées, les adresses e-mails communiquées doivent être valides et différentes les unes des autres. Le participant s'engage à avoir obtenu l'accord des titulaires des adresses e-mail qu'il fournit à la société organisatrice pour leur traitement par ce dernier aux fins d'envoi d'une

Concours Photo « Belle par Nature Nuxe »

invitation à participer au concours photo, et dans ce seul but, au nom et pour le compte du participant, invitant ses filleuls, une fois et une seule, à participer au jeu.

Le participant dégage la société organisatrice de toute responsabilité du fait des e-mails de filleuls qu'il fournit à la société organisatrice.

⇒ **TEMPS 4 : TIRAGE AU SORT DE 110 GAGNANTS PARMIS LES VOTANTS
Du 06 au 13 novembre 2008**

Les 10 gagnants du concours photo seront exclus du tirage au sort.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

⇒ **TEMPS 1 & 2 : Désignation par le jury des 10 photos finalistes**

Le jury de professionnels du marketing et de la communication du Laboratoire NUXE (Murielle Fangous, Nathalie Brun, Candice Silveira, Jessica Amram, Christine Aupetit et Florence Tran) réalise la sélection.

Sera notamment refusée, éliminée toute photographie :

- dont la qualité technique serait jugée insuffisante pour être exploitée (netteté/éclairage) ;
- issue d'un photomontage ;
- en noir et blanc ;
- de caractère vulgaire ;
- en contradiction avec les lois en vigueur ;
- contraire aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public ;
- portant atteinte à l'intégrité du sujet ;
- représentant un élément soumis à des droits de propriété intellectuelle ou industrielle, telle qu'une œuvre originale, une marque, un modèle déposé, etc.

Si une photographie était ou venait à se trouver dans l'un des cas précités, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander au participant de charger sans délai une autre photographie et/ou de bloquer sa participation au concours.

⇒ **TEMPS 3 : Désignation des 3 meilleures photos parmi les 10 finalistes**

Les votes seront enregistrés dans une Base de données de jeu et comptabilisés. Les 3 clichés ayant reçu le plus de suffrages seront déclarés gagnant sous contrôle de l'huissier.

⇒ **TEMPS 4 : Désignation par tirage au sort des 110 votants gagnants**

Concours Photo « Belle par Nature Nuxe »

Le tirage au sort de 110 gagnants sera effectué parmi les formulaires de participation complets et valides (sous le contrôle de l'Etude BRISSE- BOUVET-LLOPIS, Huissiers de Justice – 354 Rue Saint-Honoré – 75001 PARIS au plus tard le 28/11/08.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

⇒ TEMPS 1 & 2 : Concours photo

■ Photo 1^{er} Prix :

- **Un Ordinateur Portable Packard Bell d'une Valeur unitaire indicative de 899 € TTC**

Packard Bell EasyNote BG46-P-041

- Ecran 12'' TFT , Diamond View
- Technologie Intel Centrino Duo
- Processeur Intel Core 2 Duo T5450 (T7250 pour le P-018)
- Mémoire vive 2048 Mo DDR2
- Disque dur 160 Go SATA
- Lecteur/graveur DVD dual DVD+R/-R/RW/+R3 double couche (externe)
- Lecteur de cartes 4 en 1
- Vidéo Intel GMA X3100
- LAN, Wifi Golan 802.11 a/b/g
- 3 ports USB2.0
- Batterie Li-Ion 4 cellules
- WebCam intégrée 1.3MP
- Système d'exploitation Windows Vista Edition Familiale Premium

- **1 an de produits NUXE (soit 24 unités) : Valeur unitaire maximum du lot de 655,7 € TTC (PPI).**

- 6 Crèmes visage – valeur unitaire maximum de 53€ TTC (PPI) (à choisir selon âge et type de peau)
- 2 Huiles Prodigieuse® 100 ml - valeur unitaire de 26,50 € TTC (PPI)
- 1 Huile Prodigieuse® OR 50 ml – valeur unitaire de 21,50€ TTC (PPI)
- 2 Soleil Prodigieux® visage – valeur unitaire de 22,50 € TTC (PPI)
- 2 Soleil Prodigieux® corps – valeur unitaire de 26 € TTC (PPI)
- 3 Baumes Prodigieux® Lèvres (1 de chaque Couleur) - valeur unitaire de 16,50 € TTC (PPI)
- 1 Crème Mains et Ongles Rêve de Miel® – valeur unitaire de 10,50 € TTC (PPI)
- 2 Tonific® Minceur (=1 Cure Duo) – valeur unitaire de la cure 39,90 € TTC (PPI)
- 1 Shampoing Soins Rêve de Miel® – valeur unitaire de 9,50 € TTC (PPI)
- 1 Crème Fondante et Gommante Rêve de Miel® – valeur unitaire de 19,50€ TTC (PPI)
- 1 Eau de Mousse Micellaire aux 3 Roses – valeur unitaire de 13,50 € TTC (PPI)
- 1 lait démaquillant – valeur unitaire de 11,90 € TTC (PPI)

Concours Photo « Belle par Nature Nuxe »

- 1 lotion tonique – valeur unitaire de 11,90 € TTC (PPI)
- La photo gagnante sera publiée sur le site

■ **Photos 2^{ème} et 3^{ème} prix:**

- **1 Cadre photo numérique / Parrot DF7630 d'une valeur unitaire de 149 € TTC (PPI)**
 - 1 PARROT DF7630
 - 1 Câble mini-USB
 - 1 Adaptateur secteur
 - 1 tige métallique
 - 1 Guide de démarrage rapide.
- **6 mois de produits NUXE (soit 12 unités) - valeur unitaire maximum du lot de 350,40 € TTC (PPI)**
 - 3 crèmes de jour - valeur unitaire maximum de 53€ TTC (PPI) (à choisir selon âge et type de peau)
 - 2 huiles Prodigieuse® 100 ml valeur unitaire de 26,50 € TTC (PPI)
 - 1 Soleil Prodigieux® visage valeur unitaire de 22,50 € TTC (PPI)
 - 1 Soleil Prodigieux® corps – valeur unitaire de 26 € TTC (PPI)
 - 1 Baume Prodigieux® Lèvres– valeur unitaire de 16,50 € TTC (PPI) (Couleur au choix)
 - 1 Crème Mains et Ongles Rêve de Miel® – valeur unitaire de 10,50 € TTC (PPI)
 - 2 Tonific® Minceur (1 Cure Duo) – valeur unitaire de 39,90 € TTC (PPI)
 - 1 Eau de mousse Micellaire aux 3 Roses – valeur unitaire de 13,50 € TTC (PPI)
 - 1 Bain Gel Douche Soins Rêve de Miel® - valeur unitaire de 9,50 € TTC (PPI)

Cette composition est communiquée à titre indicatif. La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier un ou plusieurs des produits en fonction de leur disponibilité.

■ **Photos 4^{ème} au 10^{ème} prix :**

- **3 produits NUXE -valeur unitaire du lot de 72 € TTC (PPI)**
 - 1 Soleil Prodigieux® visage valeur unitaire de 22,50 € TTC (PPI)
 - 1 Huile Prodigieuse® 100ml valeur unitaire de 26,5 € TTC (PPI)
 - 1 Baume Prodigieux® Lèvres – valeur unitaire de 16,50€ TTC (PPI) (Couleur au choix)

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées par leurs propriétaires respectifs.

⇒ **TEMPS 3 & 4 : Tirage au sort**

Concours Photo « Belle par Nature Nuxe »

- **1^{ème} au 10^{ème} gagnant:**
 - **Un cadre photo numérique Parrot DF7630** d'une valeur unitaire de 149€ TTC (PPI)
 - 1 PARROT DF7630
 - 1 Câble mini-USB
 - 1 Adaptateur secteur
 - 1 tige métallique
 - 1 Guide de démarrage rapide.

- **11^{ème} au 110^{ème} :**
 - **1 Baume Prodigeux® Lèvres NUXE** au choix - valeur unitaire de 16,50 €TTC (PPI)

ARTICLE 6 : ATTRIBUTION DES LOTS

Les gagnants recevront un avis de gain par courrier électronique, à l'adresse informatique qu'ils auront indiquée dans le formulaire d'inscription, dans le mois suivant le jour de clôture du jeu. Avant la remise des dotations, les gagnants devront justifier de leur identité.

Les dotations seront adressées aux gagnants, gratuitement, par voie postale à l'adresse indiquée sur le formulaire d'inscription.

Une dotation non réclamée, distribuée ou retournée dans les 30 jours calendaires suivant l'envoi du gain sera alors déclarée comme perdue et ne sera pas remise en jeu.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer.

Les dotations ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement.

ARTICLE 7: RESPONSABILITES et DROITS DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au site du jeu ou le bon déroulement du jeu. Par ailleurs, la Société Organisatrice ne pourra être en aucun cas tenue responsable en cas d'erreur ou de non distribution d'un avis de gain par courrier électronique résultant du fait des fournisseurs d'accès à internet.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de toute avarie, vol et perte intervenus lors de la livraison.

Concours Photo « Belle par Nature Nuxe »

Enfin, la Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance de la dotation gagnée.

La Société Organisatrice se réserve le droit si des circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Jeu, sans que sa responsabilité puisse être engagée par ce fait. Toute modification des termes et conditions du présent Jeu, sa suspension ou annulation seront communiquées aux participants par les mêmes moyens que ceux utilisés pour la promotion du Jeu.

Enfin, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer un prix gagné par un prix de valeur équivalente ou supérieure, notamment sans que cela ne soit exhaustif, en cas de rupture de stock des lots initialement prévus ou de toute autre évènement imprévisible, irrésistible et extérieur qui rendrait impossible la délivrance des lots prévus dans des délais raisonnables. En aucun cas les gagnants ne pourront demander une contrepartie financière.

ARTICLE 8 : PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT A L'IMAGE

La ou les photographie publiée ne sera pas restituée au participant et pourra être utilisée par les organisateurs.

Au titre de ce concours, les auteurs des 10 photographies primées en cèdent irrévocablement, de manière exclusive et à titre gratuit les droits d'exploitation.

Cette cession comprend notamment le droit d'utiliser, exposer, reproduire, représenter, adapter et diffuser les photos librement, seules ou associées à d'autres éléments, et ce par tout moyen et sur tout support (graphique, numérique, informatique, électronique, analogique, etc.), sur tout réseau (notamment Internet ou Intranet) et ce pour toute destination (notamment d'exposition, d'information, d'illustration) sous respect du droit moral de l'auteur.

Sans que cette cession puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné, cette cession est consentie pour une durée de 1 an à compter de la date des résultats définitifs pour le monde entier, sur tout support existant ou à venir incluant, sans que cette liste soit limitative, la télévision, cinéma, numérique, Internet, MMS, SMS, presse, affichage, leaflet, magazine, dossier de presse etc.

Le refus par les gagnants d'autoriser cette cession équivaldra à une renonciation expresse au bénéfice du lot qui lui était destiné.

Il pourra être demandé aux gagnants de signer un document, transmis par le Société Organisatrice, confirmant cette cession de droits sur leurs photographies au profit de la Société Organisatrice.

Par ailleurs, les 10 photos primées seront publiées sur le site www.nuxe.com, les dates seront communiquées en temps utile aux 10 finalistes.

Concours Photo « Belle par Nature Nuxe »

ARTICLE 9 : PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT DES TIERS

Chaque participant garantit la société organisatrice que la création proposée par lui dans le cadre de ce Concours Photo est une création originale et est juridiquement disponible et n'est grevée, à quelque titre que ce soit, partiellement ou totalement, directement ou indirectement, de droits de tiers ; et garantit sa libre exploitation par la société organisatrice et/ou ses ayants droits de telle sorte que la société organisatrice et/ou ses ayants droits ne soient, en aucune façon, inquiétés du fait de l'exploitation de la photographie dans les conditions définies aux présentes.

En cas de réclamation, contestation ou litige relatif aux photos et à leur contenu, quelle qu'en soit la nature, de la part d'un tiers, seule la responsabilité des participants pourra être recherchée, à l'exclusion de celle de la Société Organisatrice.

La présente cession d'image est consentie à titre gracieux et ne donnera lieu à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit autre que la dotation remportée.

ARTICLE 10 : FRAUDE

La simple participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant.

Pourront être considérées comme Fraude, sans que cette liste soit exhaustive, la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant – c'est-à-dire du même profil enregistré sur la base de données du jeu, un rythme de gains inhabituels, une tentative de forcer les serveurs des organisateurs, une multiplication des comptes, etc. Sera notamment considérée comme une fraude, le fait pour un participant de s'inscrire sous un prête-nom fictif ou emprunté à une personne tierce, chaque personne devant s'inscrire sous son propre et unique nom.

Conformément aux lois régissant les droits de Propriété Littéraire et Artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, sont strictement interdites.

Concours Photo « Belle par Nature Nuxe »

ARTICLE 11 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser à titre publicitaire leur nom et leurs coordonnées, pour les besoins de la communication autour du jeu uniquement, sans que cela leur confère une rémunération ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Concours photo sont traitées conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004.

Sous réserve de leur consentement explicite ou, selon les cas, à défaut d'opposition de leur part, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par la société organisatrice et/ou ses partenaires afin de les informer de leurs nouveautés et offres susceptibles de les intéresser. Par les présentes, les participants sont informés que lors de leur inscription, leur accord est demandé quant à la possibilité de transmettre leurs données nominatives à des partenaires commerciaux de la Société Organisatrice.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives le concernant, qu'il peut exercer à l'adresse du Jeu auprès de la Société Organisatrice – Service Consommateurs - 19, rue Péclet – 75015 Paris.

ARTICLE 12 : REMBOURSEMENT

La participation au présent Jeu est gratuite.

Les frais de communication téléphonique, correspondant au temps de connexion lors de la consultation pourront être remboursés à tout participant qui en fait la demande écrite à Jeu « BELLE PAR NATURE » -Laboratoire NUXE- Service Consommateurs- 19, rue Péclet – 75015 – Paris, avant le 22 Novembre 2008 (le cachet de la poste faisant foi) en joignant un RIB.

Le remboursement par la société organisatrice s'effectuera forfaitairement pour un temps de connexion internet de 10 minutes soit un total forfaitaire et définitif de 0,39 € TTC.

Les accès s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (comme par exemple ADSL) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où la connexion au site n'occasionne aucun frais supplémentaire au participant au Jeu.

Les frais d'affranchissement de la demande de remboursement des frais de connexion pourront être remboursés au tarif lent et en vigueur sur simple demande. Un seul remboursement des frais (de connexion ou d'affranchissement) pourra être effectué par foyer (même nom, même adresse postale ou même adresse e-mail).

Concours Photo « Belle par Nature Nuxe »

ARTICLE 13 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement sera disponible sur le site www.nuxe.com pendant la période mentionnée à l'Article 1 du présent règlement et est déposé en l'Etude BRISSE-BOUVET- LLOPIS, Huissiers de Justice – 354 Rue Saint-Honoré – 75001 PARIS. Toute modification du Règlement donnera lieu à un nouveau dépôt.

ARTICLE 14 : DIVERS

Le service consommateurs de la Société Organisatrices pourra répondre aux questions sur les règles de participation au 01 53 53 06 48.

Tout litige concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la Société Organisatrice, dont les décisions seront souveraines et sans appel.

Toute contestation relative à ce jeu devra être adressée, par écrit uniquement, en français à :

Jeu « BELLE PAR NATURE » -Laboratoire NUXE- Service Consommateurs- 19, rue Péclet-75015-Paris.

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai d'une (1) semaine suivant la date de clôture du tirage au sort.